



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.5/1997/NGO/2
5 février 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL
Trente-cinquième session
25 février-6 mars 1997
Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

SUIVI DU SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL :
EXAMEN DES PLANS ET PROGRAMMES D'ACTION PERTINENTS DES
ORGANISMES DES NATIONS UNIES CONCERNANT LA SITUATION
DES GROUPES SOCIAUX

Déclaration présentée par les organisations non gouvernementales ci-après, dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social : Association soroptimiste internationale; Conseil de l'archevêché orthodoxe grec d'Amérique du Nord et du Sud; Conseil international de l'action sociale; Conseil international des femmes; Fédération internationale de la vieillesse; Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales; HelpAge International; Union internationale des organismes familiaux; Zonta International (catégorie I); Association mondiale des guides et des éclaireuses; Association mondiale pour les loisirs et la récréation; Bureau international catholique de l'enfance; Caritas Internationalis; Centre italien de solidarité; Communauté internationale bahaïe; Confédération internationale des mouvements de familles chrétiennes; Conférence des femmes de l'Inde; Conseil international des femmes juives; Fédération internationale des femmes diplômées des universités; Fédération internationale des assistants sociaux et des assistantes sociales; Fédération internationale des centres sociaux et communautaires; Fédération internationale pour l'économie familiale; Fédération mondiale des femmes méthodistes; Fondation pour les droits de la famille (PRODEFA); Mouvement mondial des mères; New Humanity; Oeuvre internationale de Kolping; Pax Romana (Mouvement international des intellectuels catholiques) (Mouvement international des étudiants catholiques); Union mondiale des organisations féminines catholiques; Union mondiale des femmes rurales; Villages d'enfants SOS (catégorie II); Association internationale des organismes de bienfaisance; Conseil mondial de la paix; International Inner Wheel; Office international de l'enseignement catholique; Table ronde internationale pour le développement de l'orientation; Union européenne féminine (Liste)

* E/CN.5/1997/1.

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* * *

Nous, organisations non gouvernementales internationales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social,

Jugeant encourageant le fait que les questions relatives à la famille aient été fréquemment et systématiquement évoquées dans les ordres du jour, les plans et les programmes d'action des sept grandes conférences mondiales tenues au cours des années 90, ce qui souligne que la famille constitue la cellule de base de la société et qu'elle joue dans le développement social un rôle clef qu'il convient de renforcer en lui assurant une protection et un soutien aussi larges que possible, compte tenu des droits, des moyens d'action et des responsabilités de ses membres (Déclaration de Copenhague, al. h) du paragraphe 26),

Soulignant que la famille, en exerçant ses fonctions de base, contribue de façon irremplaçable à la réalisation des droits de la personne dans la vie de tous les jours, y compris le droit à une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, aux soins médicaux, aux services de santé, à un soutien affectif et matériel et à l'apprentissage de la vie en société et le droit à l'éducation, à la culture et au développement qui sont tous énoncés dans le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels,

Rappelant que la famille, par les soins et la protection qu'elle assure, exerce une part écrasante de ces fonctions qui, autrement, reviendraient à des institutions et qu'en prenant soin de ses membres les plus faibles et les plus vulnérables – les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les malades et les handicapés – elle remplit également une fonction sociale essentielle,

Soulignant aussi que les familles souffrent souvent gravement des problèmes de la pauvreté, de la violence, du chômage, de la toxicomanie et de l'alcoolisme, ainsi que de conditions de logement et de services sociaux insuffisants, que les familles migrantes, réfugiées et déplacées doivent faire l'objet d'une attention particulière et que les aspects relatifs à la famille de ces problèmes devraient être pris en considération dans l'examen des problèmes mondiaux que sont le développement, l'intégration sociale, la promotion de la femme et l'environnement,

Soulignant en outre que l'appui à la famille ne constitue pas seulement une mesure d'aide sociale mais aussi un investissement social à long terme qui devrait être placé au centre de toute politique sociale, et que le bien-être des familles représente en fait le bien-être de la société,

Considérant que les questions relatives à la famille devraient recevoir la même attention que celles qui concernent chacun de ses membres dans les travaux du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies,

Reconnaissant qu'il existe diverses structures familiales dans différents systèmes culturels, politiques et sociaux,

/...

Approuvant l'engagement 5 de la Déclaration de Copenhague, qui dispose que les atouts et les capacités des femmes, y compris leur contribution majeure au revenu et au bien-être de la famille et au développement de la société, doivent être pleinement reconnus et appréciés et qu'il reste urgent de réformer les mentalités, les structures, les politiques, les lois et les pratiques si l'on veut éliminer tous les obstacles à la dignité humaine, tout en favorisant l'égalité et l'équité afin que les hommes et les femmes puissent ensemble partager et concilier vie de famille et responsabilités professionnelles.

Rappelant les objectifs de l'Année internationale de la famille, réaffirmés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 47/237 du 20 septembre 1993 et 50/142 du 21 décembre 1995, et déplorant l'absence de tout plan d'action clairement défini et l'insuffisance de l'intérêt accordé à la famille par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies,

1. Exprimons l'espoir que le plan à moyen terme pour la période 1998-2001 comprendra un examen et une évaluation de l'Année internationale de la famille et que les résultats obtenus avant, pendant et après l'Année seront renforcés par un plan d'action à long terme, prévoyant un suivi efficace à tous les niveaux;

2. Engageons les membres de la Commission du développement social à examiner attentivement le document regroupant les dispositions relatives à la famille émanant des sept grandes conférences des années 90, qui est visé dans la résolution 50/142 de l'Assemblée générale;

3. Proposons que, au nombre des activités de suivi du Sommet mondial de Copenhague pour le développement social, les stratégies de développement mises en oeuvre dans tous les secteurs comportent un élément "famille", afin de faire en sorte que l'impact desdites stratégies sur les familles soit dûment étudié;

4. Soulignons la nécessité et l'intérêt de formuler et d'adopter une déclaration sur la famille énonçant les fonctions, les droits et les responsabilités de cette dernière, dans l'esprit de la Déclaration de Malte des organisations non gouvernementales, adoptée en 1993.
